

Communication sur le développement durable.

23/11/2009 Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris Seul le prononcé fait foi

Le développement durable est la réponse opérationnelle à l'impératif de changement qui pèse désormais sur l'humanité entière. L'enjeu est vital et il appelle des actes inédits qui engagent chaque acteur : citoyens, entreprises, collectivités territoriales, Etat. Le dérèglement climatique, l'épuisement des énergies fossiles comme le pétrole, la pollution de l'air, les difficultés d'accès à l'eau potable pour des millions de personnes ne sont plus des « alertes » pour demain, ce sont des données du monde d'aujourd'hui.

Face à ce défi environnemental, le rôle des villes est majeur, puisque plus de la moitié de l'humanité vit aujourd'hui au cœur du monde urbain. C'est là que se sont développées des pratiques, des habitudes, des logiques, qui ont atteint l'équilibre environnemental. Mais les villes sont aussi les lieux où s'élaborent de la façon la plus concrète, les réponses aux questions du développement durable, les innovations au service d'un meilleur cadre de vie, et même les ruptures avec des modes dépassés de production, de consommation ou de transport. C'est dans cet esprit que Paris a participé au dernier Sommet des Villes et Régions sur le changement climatique qui préparait le prochain sommet international de Copenhague qui aura lieu en décembre.

Depuis 2001, notre cité s'emploie à devenir une véritable écocapitale. C'est sa réponse à une réalité planétaire si préoccupante. Les objectifs et les moyens de cette ambition sont définis dans le Plan Climat de Paris, que la crise non seulement ne remet pas en cause, mais rend plus pertinent que jamais.

Rappelons qu'entre 2001 et 2007, grâce à la nouvelle politique de déplacements mise en œuvre, la pollution au dioxyde d'azote a diminué de 32% et les émissions de gaz à effet de serre de 9% :tramway, transports fluviaux, Velib' s'inscrivent déjà dans le paysage parisien. Et demain, Autolib' et ses 3.000 voitures électriques en libre-service. Nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis 2001, à associer les Parisiens à la mise en œuvre de cette politique, qui n'est pas faite seulement pour eux mais par eux. Le développement durable relève de la responsabilité et de l'engagement de chacun, à son échelle.

La tâche est immense, à la mesure du défi. Elle impliquerait de la part des Etats un engagement massif et résolu, sur la base d'objectifs précis et de moyens adaptés. La prochaine conférence internationale de Copenhague en décembre prochain, permettra peut-être - l'inverse serait extrêmement préoccupant - d'acter les décisions indispensables. En France, si le principe du Grenelle de l'Environnement est pertinent, force est de constater que sa mise en œuvre concrète traduit une lenteur qui inquiète légitimement de nombreuses associations. De même, le mécanisme retenu pour l'application de la taxe carbone, ne peut que laisser sceptique quant à son impact réel sur le plan écologique et de justice sociale.

Surtout, comment comprendre le refus de l'Etat de contribuer à l'effort que nécessitent certains projets emblématiques - prolongation du tramway à Paris, Plan de mobilisation régional en Ile de France pour le développement des transports collectifs - pourtant très positifs sur le plan environnemental ?

Quoi qu'il en soit, atteindre les objectifs du Plan Climat parisien suppose une profonde mutation dans tous les domaines de la politique municipale, des transports à l'urbanisme, de l'innovation au logement.

Mais l'enjeu est aussi de trouver l'équilibre entre l'incitation et la contrainte. Seule une collectivité à l'écoute des citoyens peut répondre à leurs besoins en respectant l'exigence écologique. Bâtir au quotidien, avec tous les Parisiens, le meilleur environnement dans notre Ville, telle est l'ambition collective dont la présente communication dessine les principaux axes.

I / LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES : UN DEFI GLOBAL

Dans le cadre du Plan climat et de son engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75 % en 2050 (facteur 4), Paris vise des objectifs intermédiaires ambitieux à l'horizon 2020.

- · 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- · 25 % de réduction des consommations énergétiques
- · 25 % de consommation énergétique du territoire en énergies renouvelables.

Ces objectifs sont portés à 30 % pour le périmètre direct de compétence de l'administration parisienne.

Paris a lancé dès 2004 une étude pour évaluer les gaz à effet de serre émis par sa propre administration et par le comportement des différents acteurs qui agissent sur son territoire. Cet outil a permis de déterminer qu'en 2004, le bilan carbone de Paris (hors visiteurs) était de 24 millions de tonnes équivalent CO2 dont 1% émis par les services municipaux. A l'échelle parisienne – hors tourisme – trois secteurs émettent, à parts égales, 80 % du bilan : la consommation énergétique des bâtiments, le transport des personnes et le transport des marchandises. Ce bilan carbone sera actualisé en 2010.

A) Mettre en œuvre une stratégie énergétique globale

Le secteur de l'énergie (production, consommations des bâtiments et des véhicules) est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre à Paris. Ses implications économiques, sociales et environnementales imposent à la Ville d'adopter une stratégie d'ensemble sur l'approvisionnement énergétique du territoire, la distribution de l'énergie (par exemple électrique) et la réduction de notre vulnérabilité énergétique, stratégie qui a vocation à se déployer à l'échelle métropolitaine. L'enjeu est de placer Paris en bonne position pour entrer dans l'ère post pétrole, non seulement pour notre planète mais aussi parce que la hausse probable du prix d'une énergie fossile devenue rare frappera d'abord et surtout les Parisiens les plus défavorisés.

1) <u>Développer les énergies renouvelables</u>

De nombreux acteurs publics et privés étant concernés, la Municipalité a engagé une réflexion sur l'opportunité de confier à une SEM la mission de développer les énergies renouvelables, notamment pour l'installation de 200.000 m² de panneaux solaires à Paris, et d'œuvrer de façon opérationnelle pour les économies d'énergie. Le Conseil de Paris sera saisi de cette question début 2010.

La production d'énergies renouvelables (géothermie, photovoltaïque, solaire thermique, biomasse, hydrolien, méthanisation, micro éolien...) est un vecteur majeur de production locale d'énergie, s'appuyant sur des acteurs économiques au fort potentiel d'innovation et de créations d'emplois. Dans ce domaine, un objectif ambitieux a été fixé, qui allie le secteur public et le secteur privé : 200.000 m² de panneaux photovoltaïques seront déployés d'ici cinq ans à Paris.

D'ores et déjà, les bailleurs sociaux en ont installé 4.000 m2 et plus de 9.000m² sont en projet. En outre, au moins 25.000 m2 sont envisageables sur les bâtiments municipaux, qu'il s'agisse de crèches, à l'image des crèches Hérold ou Truffaut, d'écoles ou d'équipements sportifs comme le nouveau stade Jean Bouin. Tous les éco quartiers comprendront également ce type d'installations avec notamment 3.500 m² dans la ZAC Pajol et 40.000 m² à Clichy-Batignolles.

Si l'ensemble du potentiel des toits parisiens est actuellement recensé au travers du programme européen Intelligent Energy, des implantations en façade et sur de petites surfaces permettraient d'enrichir le parc parisien. En outre, au-delà des équipements publics municipaux, il conviendra de mobiliser d'autres acteurs, par exemple pour implanter des panneaux solaires sur les toits des gares ou des bâtiments ferroviaires.

Des perspectives intéressantes existent également en matière d'installation de petites éoliennes urbaines, par exemple aux Buttes Chaumont, à Montmartre, à Belleville ou Avenue de France. Une expérimentation sera menée sur la Maison de l'Air (20ème). Grâce à des matériels toujours plus performants et esthétiques pour une bonne intégration dans le paysage parisien, l'énergie éolienne pourra très vite devenir une source d'énergie notable, par exemple pour éclairer ou chauffer les parties communes des immeubles ou les appartements.

Par ailleurs, Paris développe avec la CPCU, dans le 19ème arrondissement, un important dispositif de géothermie, inédit dans la capitale, destiné à chauffer plus de 12.000 logements. En outre, des études sont en cours pour l'exploitation du gisement de chaleur géothermique sur Dogger à Clichy Batignolles, qui pourrait alimenter à la fois ce futur quartier de Paris et des communes limitrophes.

En outre, toujours dans le but de développer autant que possible les énergies renouvelables, la Ville étudie la faisabilité d'utiliser les eaux usées dans les égouts pour en récupérer de l'énergie, en ponctionnant une partie de la chaleur qu'elles dégagent. Des expérimentations ciblées pourront être réalisées très prochainement sur une dizaine de sites.

Enfin, le très grand chantier d'extension du réseau de chauffage urbain de la CPCU au nord-est parisien, à l'occasion des travaux de prolongement du T3, constitue un moyen significatif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à Paris. A cet égard, des clauses environnementales ont été intégrées dans le cahier des charges de la CPCU pour qu'elle atteigne 60 % d'énergies renouvelables d'ici 2012. De son côté, le SYCTOM développe le recours à la méthanisation avec notamment la future unité de Romainville.

2) La réduction des consommations énergétiques

L'engagement de réduire de 25 % la consommation d'énergie à Paris d'ici 2020 nécessitera à la fois l'amélioration des réseaux et des équipements techniques, la lutte contre le gaspillage ou encore l'adaptation de l'éclairage public. Il supposera une forte mobilisation de la Ville mais aussi des acteurs économiques et des citoyens eux-mêmes.

A ce titre, la Ville continuera d'utiliser tous ses moyens de communication pour inciter les Parisiens à économiser l'énergie, par exemple en ne chauffant pas leurs logements au-delà de 19°.

Pour ce qui concerne la Ville, les diagnostics énergétiques des 3.000 bâtiments municipaux seront achevés en 2010. Des travaux de modernisation et de maintenance permettront une réduction des consommations énergétiques de 30 %, notamment grâce à une action particulièrement soutenue sur les chaufferies. A titre d'illustration qu'il convient de généraliser progressivement, la démarche menée dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville a permis une baisse de 14 % de sa consommation d'énergie.

En outre, la Municipalité incite fortement à l'utilisation d'ampoules économes en énergie pour les illuminations de fin d'année ou l'éclairage de façade des monuments, sans altérer la qualité de ces éclairages artistiques qui participent à l'attractivité internationale de Paris.

Enfin, concernant l'éclairage public, Paris compte 201.000 sources, 62.200 candélabres, 30.000 consoles et 304 sites d'illumination, auxquels s'ajoutent 143.800 lampes et 8.500 matériels de signalisation tandis que les coûts financiers consacrés à la partie exploitation maintenance représentent environ 40 M€, ces données illustrant l'enjeu majeur de l'éclairage public tant en termes d'économies d'énergie que de finances municipales.

La politique menée depuis 2001 a déjà permis une réduction de 8 % des consommations. La modernisation des équipements et le recours aux technologies les plus performantes seront au cœur du lancement du marché à performance énergétique (MPE) qui fait l'objet d'une délibération à la présente séance. L'objectif, particulièrement ambitieux, est de réaliser 30 % d'économies d'énergie d'ici 2020 conformément au Plan climat.

B) Agir sur le bâti

Le Plan climat prévoit d'agir à la fois sur l'habitat et les équipements publics. Avec les transports, les bâtiments constituent en effet un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

1) <u>Rénover l'habitat : un enjeu majeur pour l'environnement mais aussi pour les propriétaires et les locataires parisiens</u>

Fin 2009, les bailleurs sociaux auront réalisé un diagnostic énergétique de leur patrimoine et engagé une programmation de travaux à réaliser afin d'atteindre l'objectif de 55.000 logements réhabilités d'ici 2020. Cela permettra d'améliorer les performances énergétiques des immeubles mais aussi de réduire les charges locatives. 4.400 logements sont concernés en 2009 et 4.500 le seront chaque année pour atteindre les objectifs du Plan climat, avec un cofinancement de la Ville d'environ 40 %.

En outre, près de 4.000 logements sociaux financés en 2009, et relevant de constructions neuves ou d'acquisitions/réhabilitations lourdes, respectent les objectifs du Plan climat, soit 60 % du total, en attendant une généralisation des normes Plan climat à l'ensemble du parc neuf en 2011.

Par ailleurs, l'habitat parisien est composé pour l'essentiel d'immeubles collectifs privés, en copropriété. Pour la rénovation thermique de ces 100 000 immeubles privés, la Ville exerce un important rôle d'incitation, d'accompagnement et de partenariat avec les organisations de syndics et de copropriétaires pour l'engagement de travaux d'économies d'énergie. Ainsi, dans le cadre du dispositif

"Copropriétés Objectif Climat", les copropriétés qui s'adressent aux Espaces Info Energie peuvent voir le diagnostic énergétique de l'immeuble subventionné à 70 % par la Ville, la Région et l'ADEME.

De plus, un nouveau dispositif d'Opérations Programmées d'Amélioration Thermique des Bâtiments est actuellement testé à grande échelle dans le 13ème arrondissement, où la Ville prend intégralement en charge le coût des diagnostics énergétiques de 280 immeubles. L'étude sur la mise en place d'un dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration « Développement Durable » intégrant un volet thermique, sera lancée dans les prochains mois sur le quartier République à l'interface des 3ème, 10ème et 11ème arrondissements.

Au-delà de l'accompagnement sur les diagnostics, il est important de développer des dispositifs d'aide au financement des travaux, dont le coût peut constituer dans certains cas un obstacle aux décisions des assemblées générales de copropriétaires. La Ville s'est d'ores et déjà engagée à bonifier les aides de l'ANAH pour les propriétaires modestes s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie. Par ailleurs, en fonction des dispositions concrètes qui seront finalement votées par le Parlement dans le cadre des Lois Grenelle II un décalage certain pouvant apparaître entre les effets d'annonce du Gouvernement et la réalité des faits, la Municipalité étudiera un dispositif financier complémentaire pour aider les copropriétés à réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Enfin, pour aider à identifier les sources de gaspillage, la Ville a engagé avec l'APUR, une thermographie aérienne de Paris. Chacun pourra ainsi visualiser les fuites thermiques de son immeuble et avoir une idée des travaux qui pourraient être les plus efficaces. Les premiers résultats ont été présentés aux Journées parisiennes de l'énergie et du climat. L'étude complète sera achevée en 2010 et consultable sur le site paris.fr.

2) <u>Le patrimoine de la Ville : un devoir d'exemplarité</u>

S'agissant des 3.000 équipements publics de la Ville, toutes les nouvelles opérations engagées depuis fin 2007 respectent intégralement les normes du Plan climat. Compte tenu des délais de procédures et de travaux, les premiers équipements « Plan climat » seront mis en service en 2011.

La Municipalité met d'autre part en œuvre un plan de rénovation thermique de son patrimoine. Par exemple, conformément à la convention conclue en 2007 avec la Fondation Clinton, un important programme de rénovation permettra de réduire de 30 % la consommation d'énergie de 600 écoles parisiennes d'ici 2020. Les modalités précises de lancement de ce programme seront présentées au Conseil de Paris début 2010, sachant qu'il s'agira assurément du plus gros programme de travaux lourds réalisés sur un patrimoine aussi vaste, en concertation étroite avec la communauté scolaire et les Mairies d'arrondissement. La volonté municipale est d'engager le traitement de 300 écoles avant la fin de cette mandature.

En outre, les objectifs du Plan climat sont d'ores et déjà intégrés dans les travaux de changement de menuiseries ou de chaufferie par exemple dans les écoles tandis que de nombreuses actions d'éducation et d'information sur le développement durable auprès des scolaires sont dispensées par le Centre de ressources de la DASCO ou par le Centre régional de documentation pédagogique subventionné à hauteur de 50.000 € par la Ville.

Par ailleurs, le schéma directeur des implantations administratives tend à réduire le nombre des bâtiments des services centraux afin d'en réduire l'impact environnemental. Ainsi, le regroupement de la Direction de la Propreté et de l'Eau et de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement dans le 13ème arrondissement a permis une réduction de 100 tonnes équivalent CO2 par an rien que sur le poste des fluides dont la facture a été divisée par deux. Ce mouvement sera poursuivi. Au total, malgré une augmentation sensible des prix moyens de l'énergie et la mise en service de nouveaux équipements, la facture de la Ville est demeurée stable ces dernières années grâce aux économies d'énergie.

C) Faire évoluer la mobilité

Le secteur de la mobilité produit environ 50 % des émissions de gaz à effets de serre à Paris. Engagée dès 2001, notre politique des déplacements s'est traduite à la fois par un nouveau partage de l'espace public au profit des mobilités douces et par une augmentation et une diversification de l'offre de transport public. Une baisse de 25 % de la circulation automobile a déjà été enregistrée depuis 2001, mouvement qu'il convient de poursuivre.

Espaces civilisés, réseau cyclable développé, tramways, couloirs de bus, Vélib', Voguéo... ont déjà permis d'engendrer des premiers résultats encourageants attestés par AirParif, à savoir une baisse de 32 % de la pollution et de 9 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2002 et 2007.

Les actions entreprises depuis mars 2008 participent d'une même logique et s'inscrivent dans les objectifs du Plan de Déplacements de Paris voté en 2007. Il en est ainsi par exemple du prolongement du T3 jusqu'à la Porte de la Chapelle en 2012, des 200 km de pistes cyclables nouvelles à aménager, de la rénovation de certaines grandes places comme la Place de la République et la Place de Clichy, ou encore de la réappropriation de tronçons des voies sur berge au bénéfice des Parisiens.

Dans cette volonté de diversifier l'offre de transports non polluants et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Autolib' offrira prochainement un nouveau service innovant et d'ampleur métropolitaine. Le syndicat mixte Autolib' compte déjà vingt-six communes de l'agglomération parisienne et s'apprête à lancer, d'ici la fin de l'année, l'appel d'offres pour le service Autolib'. Plus de 1000 stations, dont 700 dans Paris intramuros seront implantées, et 3.000 véhicules électriques seront alors disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les tarifs devront rendre le service intéressant lorsqu'on le compare aux coûts cumulés d'achat, d'entretien, d'assurance ou de carburant d'un véhicule individuel traditionnel.

Par ailleurs, la Municipalité a souhaité depuis 4 ans que soit mise en place une expérimentation d'une voie réservée pour les taxis et transports collectifs sur l'autoroute A1 entre Roissy et Paris. Ce projet a fait partie du protocole signé entre les professionnels du taxi et la Préfecture de police de Paris. L'objectif était à la fois d'améliorer la qualité de service offerte par les taxis et les bus en provenance de l'aéroport de Roissy mais aussi d'augmenter le nombre de taxis présents dans Paris en permettant aux chauffeurs de rejoindre plus rapidement la capitale. L'expérimentation conçue par l'Etat consiste à affecter la voie de gauche aux taxis et transports collectifs sur l'A1 le matin entre 7 et 10h. Elle est la solution la plus efficace pour les taxis si elle est accompagnée d'une suppression de voie sur le boulevard périphérique juste à l'est de la porte de la Chapelle.

Pour autant, compte tenu des nombreux bouchons provoqués sur le périphérique par ce dispositif et qui ont pu parfois bloqué la circulation jusqu'à l'échangeur de la porte de Bagnolet et l'arrivée d'A3 sur Paris, on peut regretter que cette expérimentation n'ait pas permis de mesurer finement l'augmentation du nombre de taxis dans Paris, ce qui était l'objectif souhaité par tous les acteurs.

Ainsi, quelques mises au point de cette expérimentation sont encore nécessaires pour un meilleur service de taxi aux usagers dans Paris. Cependant, la Ville de Paris a découvert avec surprise que cette mesure devra être interrompue en raison des travaux de mise aux normes du tunnel de Saint Denis que l'Etat engage à partir de mars 2010 pour deux ans travaux nécessitant la fermeture d'une voie dans le tunnel et interdisant de poursuivre l'exploitation de la voie affectée aux taxis. Les adaptations nécessaires sont donc repoussées. La Mairie de Paris suggère de reconduire l'expérimentation après ces travaux, en 2012, afin de l'adapter pour réduire le bouchon sur le boulevard périphérique, et de mettre en place une évaluation efficace de l'augmentation du nombre de taxis dans Paris.

Par ailleurs, en matière de transport public, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France est un acteur central, dont le rôle dans le développement de l'offre de transport a été prépondérant en Ile de France depuis sa décentralisation et son pilotage par le Président du Conseil régional en 2006. Paris assume plus de 30 % des contributions des collectivités membres, finançant ainsi d'importantes améliorations : renfort bus, métro, Transilien, fusion des zones 678 de la carte orange, création du ticket T+... En cohérence avec les ambitions du SDRIF et s'inscrivant dans la démarche de Paris Métropole, l'objectif prioritaire est celui de l'augmentation de l'offre de transport public de banlieue à banlieue, facteur de rééquilibrage des territoires, d'amélioration de l'accès aux pôles de logements et d'emplois et de désaturation des infrastructures existantes. Une priorité immédiate doit donc être donnée à la rocade « arc express » de petite couronne, à l'indispensable amélioration de la ligne 13, au prolongement de la ligne 14 et d'Eole à l'ouest, au déploiement du dispositif Ouragan sur le métro tout en poursuivant la mise en œuvre du programme Mobilien et l'accroissement de l'offre de bus.

Assurément, les tentatives du Gouvernement visant actuellement à déstabiliser le STIF constituent non seulement une régression de la décentralisation mais aussi une menace directe sur ces projets pourtant majeurs et urgents pour la vie quotidienne des Franciliens.

De plus, le transport de marchandises représente plus de 32 millions de tonnes annuelles de fret, presque exclusivement réalisé par la route, avec un impact environnemental considérable que ce soit en termes de pollution de proximité ou de nuisances sonores. La création et la rénovation de sites logistiques ferroviaires et fluviaux sont ainsi inscrites chaque fois que possible dans les opérations d'urbanisme, comme Clichy-Batignolles, Bercy-Poniatowski ou Quai de l'Allier. En outre, au-delà de l'exemple de ce qui a été fait en termes d'infrastructure lourde à Bercy pour les livraisons de Monoprix, l'utilisation plus fréquente de petits véhicules électriques pour des livraisons de proximité est encouragée pour permettre de diminuer les pollutions dues au fret. La logistique urbaine est certainement un des domaines dans lequel l'innovation, des mesures concrètes pas forcément coûteuses et le changement de comportement peuvent être particulièrement bénéfiques en termes de lutte contre la pollution et de création d'emplois à Paris.

Enfin, la Ville élabore un Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne afin de faciliter la mobilité des agents tout en réduisant la part des déplacements automobiles dans les trajets domicile travail et les déplacements professionnels. Ainsi, le développement de l'auto partage accompagne l'évolution vers des motorisations moins polluantes et la réduction de la flotte automobile des TAM.

D) Aménager la ville durable

Les experts internationaux le rappellent régulièrement : même si tout est mis en œuvre, des dérèglements climatiques sont inéluctables. Parallèlement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faut adapter la ville pour la rendre moins vulnérable face aux épisodes extrêmes (canicule, grand froid, crues, sécheresse...). Météo France a montré que lors de la canicule de 2003, la différence de température entre Paris et la grande couronne a atteint plus de 8° la nuit, rendant plus vulnérable la population âgée, cause première, avec la pollution de l'air, de la surmortalité. Pour anticiper de tels phénomènes, on peut agir sur la régulation de la température grâce à des instruments de « climatisation naturelle » : végétalisation de l'espace public et des toitures, préservation de « couloirs de vents » et de zones humides, couleur des revêtements, etc. Ces pistes de travail figurent aux objectifs de la révision du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable adopté par le Conseil de Paris fixe trois grands objectifs amélioration du cadre de vie de tous les Parisiens, réduction des inégalités et affirmation du rôle de Paris dans l'agglomération et acte le souci d'agir en faveur des populations les plus exposées aux pollutions et nuisances environnementales. Dans cet esprit, le PLU constitue un outil majeur de mise en œuvre du Plan Climat, avec des règles spécifiques favorisant les dispositifs d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable ou une gestion écologique des déchets.

Dans le cadre de la procédure de révision en cours, une évaluation environnementale du PLU est conduite, permettant de mettre l'accent sur les questions de biodiversité, d'adaptation du territoire aux changements climatiques ou d'inscription plus globale au sein de Paris Métropole.

De plus, en lien avec la Région et en réseau avec les grandes métropoles du monde, les universités, les grandes écoles et les laboratoires de recherche publics et privés, le futur Institut des métropoles durables aura pour ambition de devenir un pôle mondial d'excellence de la recherche sur le développement durable, l'innovation et la ville moderne et solidaire. Cet Institut accueillera des chercheurs, qui travailleront à créer de nouveaux moyens opérationnels, pour concevoir la ville durable.

Deux principes guident l'aménagement des nouveaux quartiers urbains ou des secteurs du grand projet de renouvellement urbain : la réduction de l'empreinte écologique du territoire parisien et le bienêtre des habitants et usagers des quartiers. Ainsi, dès leur conception, les projets d'éco quartiers intègrent la mixité sociale, la maîtrise des ressources naturelles et des consommations énergétiques ou encore le développement des énergies renouvelables. Ils limitent également l'usage de la voiture au profit des déplacements des piétons, des cyclistes et des transports collectifs, et prévoient notamment une gestion raisonnée de l'eau, la création d'espaces verts et une gestion durable des déchets.

Par exemple, la ZAC Clichy Batignolles (17e), dans ses principes actés au cours de la dernière séance, vise un bilan nul d'émissions de CO2. Elle est développée autour de la création d'un parc de 10 ha, de logements et d'espaces économiques à forte performance thermique et utilisant les énergies 14 renouvelables (avec l'objectif de production de chaleur comprenant au moins 85 % d'énergie renouvelable), sans oublier la collecte pneumatique des déchets. De même, la ZAC de la Gare de Rungis (13ème) vise une consommation d'énergie inférieure à 50 % de la réglementation thermique, avec des bâtiments basse consommation, la récupération d'eau de pluie et des toitures végétalisées.

Quant à la ZAC Pajol (18e), elle accueillera la plus grande unité de production photovoltaïque en centreville existant à ce jour en France, avec 3.500 m² de panneaux photovoltaïques sur la Halle. Dans Paris Nord Est, la géothermie devrait permettre d'y couvrir 54 % des besoins en chauffage du secteur. Enfin, le projet des Halles prévoit notamment pour la Canopée un objectif de 50 kWh/an/m², environ 2.000 m² de panneaux photovoltaïques et ouvre des perspectives innovantes avec la récupération de calories issues des eaux usées. Enfin, l'opération pilote menée à Fréquel Fontarabie (20ème), éco quartier en îlot construit, vient d'être primée dans le cadre du Programme national des Eco quartiers.

E) Favoriser la biodiversité en milieu urbain

Le milieu urbain est souvent perçu comme exclusif de toute présence de la nature, alors qu'au contraire, elle en est une composante importante et nécessaire. Outre l'amélioration du paysage urbain et l'agrément des Parisiens, la végétation constitue un levier important de limitation des impacts du changement climatique en ville : en effet, elle rafraîchit l'air lors des épisodes de canicule, participe à la réduction des pollutions atmosphériques et fixe temporairement le carbone.

La végétalisation des toitures et des façades contribue également à l'isolation des bâtiments tandis que la création de corridors écologiques, en utilisant par exemple la Seine et les canaux, permet d'inscrire la ville dans un écosystème régional plus large. A titre d'illustration, la Ville engagera prochainement, avec la Région et les collectivités concernées, un schéma directeur d'aménagement des canaux avec une forte préoccupation de continuité biologique pour les espèces et les milieux aquatiques.

L'engagement de la Municipalité est d'ouvrir au public 62 hectares supplémentaires d'espaces verts entre 2001 et 2014, comprenant notamment la future extension du parc Martin Luther King (17ème), le jardin de la porte des Lilas (19ème), l'extension du Parc André Citroën (15ème) ou encore les pelouses centrales de l'Hippodrome d'Auteuil (16ème). 33,7 hectares ont déjà été ouverts depuis 2001.

Signataire en juin 2009 de la déclaration « Compte à rebours 2010 » pour la sauvegarde de la biodiversité à l'horizon 2010, la Ville de Paris s'est engagée à préserver et développer la biodiversité et à mobiliser les autres acteurs du territoire parisien et de Paris Métropole. C'est dans cet esprit que la Municipalité compte élaborer un Plan biodiversité, véritable outil de dynamiques et d'actions collectives. A cet égard, Paris se portera candidate au programme européen Life + qui soutient financièrement les projets innovants en faveur de la restauration de la biodiversité en milieu urbain.

F) Préserver la ressource en eau

Dès le 1er janvier 2010, afin de favoriser la gestion solidaire et responsable de la ressource en eau, un opérateur public unique « Eau de Paris » gèrera l'ensemble du service de l'eau, depuis la production 15 jusqu'à la distribution. Ce nouveau service public local de l'eau vise tout à la fois à préserver la qualité de l'eau et à en maîtriser le coût pour l'usager. Un dispositif social permettra de concrétiser le « droit à l'eau », notamment des personnes les plus défavorisées.

Ainsi, dans l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Seine Normandie 2010 - 2015, la Ville a notamment insisté sur le renforcement des objectifs de bonne qualité des eaux et de l'application du principe pollueur payeur afin d'équilibrer les redevances entre agriculture, industrie et autres usagers. Au sein du SIAAP, la Ville intervient parallèlement dans le domaine du traitement des eaux pour accroître la qualité des eaux tout en développant la valorisation énergétique des boues, en récupérant une partie de leur chaleur. En outre, une réflexion est engagée sur l'avenir et les usages du réseau d'eau non potable à Paris.

Enfin, la Municipalité souhaite réfléchir à la notion d'empreinte écologique en eau, programme pédagogique pour infléchir les comportements et lutter contre les gaspillages. Les actions de sensibilisation à l'usage de l'eau du robinet seront également poursuivies, car un litre d'eau du robinet, moins cher que l'eau en bouteille, génère 2.500 fois moins de gaz à effets de serre!

G) Réduire l'impact des déchets de leur production à leur élimination

« Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit » : tel est l'esprit du Plan de prévention des déchets de Paris et le Plan climat a retenu l'objectif de 15% de déchets produits en 2020, soit 25 kg par an et par habitant. La baisse actuelle des volumes de déchets produits par les Parisiens (8 % en 5 ans) et l'amélioration du tri sont encourageantes mais les efforts de prévention et d'information doivent être constamment renouvelés.

Dans le cadre de cette démarche de prévention, une opération expérimentale « Moins de déchets dans le 11ème », sera menée sur quatre ans auprès de 50 000 personnes pour évaluer les pistes les plus pertinentes pour réduire le volume des déchets et mieux trier. En outre, pour aider les Parisiens à savoir s'il faut ou non trier tel ou tel produit, un mémento du tri sera prochainement mis en ligne sur le site de la Ville avec plusieurs dizaines d'exemples. Par ailleurs, la Ville souhaite développer le réemploi ou le recyclage des objets récupérés grâce notamment aux ressourceries et aux 5 déchetteries municipales.

Enfin, pour mieux valoriser les déchets recyclables, trois centres de tri seront implantés dans Paris intramuros.

H) Développer l'alimentation bio

L'alimentation revêt des dimensions multiples : sociales, économiques, sanitaires et environnementales. La façon dont la ville s'approvisionne, la nature et les modes de production des produits consommés, les inégalités sociales dans l'accès à la qualité alimentaire : autant de sujets sur lesquels la Ville veut encourager les « bonnes pratiques » et réduire les inégalités, particulièrement dans un contexte d'accroissement du coût des produits alimentaires.

En 2008, la part de l'alimentation bio dans la restauration municipale atteint d'ores et déjà près de 7 %, alors qu'au plan national, cette part concerne moins d'1% du marché global de la restauration collective. La Municipalité entend amplifier cette démarche en faveur du bio, aussi bien dans les écoles que les crèches ou les restaurants pour les agents.

Enfin, pour dynamiser la filière de production bio, en particulier en Ile de France, la Municipalité souhaite participer avec la Région à la conversion de terres agricoles franciliennes au bio : formation, organisation de filières pour certains produits, action volontariste sur le foncier, par 17 exemple via des conventions Eau de Paris Safer permettant l'acquisition de terrains à proximité de zones de captages afin qu'ils soient mis en culture biologique.

II. UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS SOLIDAIRE

Le modèle de développement durable que la Municipalité met en oeuvre doit concilier protection de l'environnement, justice et cohésion sociale, efficacité économique et démocratie locale. Ces principes fondateurs de l'action municipale constituent une signature politique qui ne dissocie à aucun moment les enjeux environnementaux des enjeux sociaux, car ce sont généralement les personnes les plus défavorisées qui subissent le plus gravement les effets néfastes des atteintes à l'environnement.

A) Conjuguer protection de l'environnement et justice sociale

Dans son action en faveur de l'environnement, la Municipalité garde constamment comme priorités l'amélioration de la vie quotidienne et la capacité, pour tous les Parisiens quels que soient leurs moyens, à bénéficier des dispositifs mis en œuvre.

Ainsi, le développement des services de transport collectif ou Vélib est non seulement positif d'un point de vue environnemental (réduction de la pollution, des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique) mais aussi en termes de justice sociale (car destiné surtout à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture), d'efficacité économique (car les déplacements en transports collectifs sont deux fois plus créateurs d'emplois que l'automobile) et de démocratie locale (à partir du moment où cette politique s'accompagne d'une intense concertation).

Par ailleurs, l'isolation des bâtiments réduit la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et, concomitamment, les charges locatives des ménages, particulièrement pour les logements sociaux. C'est également avec le souci de la solidarité que des dispositifs sont prévus pour aider les personnes les plus défavorisées à payer leurs factures d'énergie, et donc à s'éclairer et se chauffer, mais aussi à s'équiper en appareils électroménagers moins énergétivores. Par exemple, en 2009, le volet énergie du Fonds de Solidarité Logement a été porté à 3,3 M€, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2007. En outre, la création d'une mission sur les aides au maintien de l'énergie au sein du CASVP vise à garantir à chaque Parisien l'accès au chauffage, à l'eau chaude et à l'électricité. Enfin, plusieurs dizaines de milliers de Parisiens ont pu bénéficier du Tarif première nécessité qui offre des tarifs préférentiels tout en incitant à réduire leur consommation. L'aide Paris énergie familles permet de soutenir dans leurs dépenses d'électricité et/ou de gaz les familles non imposables, ayant un ou deux enfants à charge, et les familles ayant au moins trois enfants ou un enfant handicapé à charge sous condition d'imposition. Son coût s'élève à plus de 7 M€ chaque année et elle bénéficie à plus de 30 000 ménages.

B) Dynamiser l'emploi par la croissance écologique

Les éco activités représentent actuellement 112.000 emplois en Ile de France, dans les filières industrielles (déchet, eau, chaleur), les métiers du bâtiment et les emplois de conseil et d'ingénierie. Elles concernent directement les secteurs innovants comme ceux de la réhabilitation thermique de l'habitat ou le développement des énergies renouvelables. A titre d'exemple, une étude récente de

l'ADEME démontre que le réseau des Espaces Info Energies, subventionnés par la Ville et qui conseillent et orientent les Parisiens en matière d'efficacité énergétique génère plus de 22 M€ de chiffre d'affaires par an pour les entreprises franciliennes.

Aux côtés des entreprises qui doivent s'adapter vite aux nouvelles exigences des donneurs d'ordres, une collectivité comme Paris joue un rôle de stimulation et d'accompagnement des secteurs porteurs d'innovation, à l'image du projet Innov'Eco qui réunit chaque trimestre entrepreneurs, chercheurs, représentants des collectivités et organismes publics, autour d'un thème lié aux éco activités.

En outre, une quinzaine de PME franciliennes est à l'origine de la création de Durapôle, créé en 2006, premier Système productif local qui cible le marché du développement durable. En association avec ce groupement, Paris réfléchit à la reconversion d'une partie du site de production d'eau d'Ivry pour créer un « cluster » dédié aux nouvelles technologies (hydroliennes, éclairage par LED...) et à la qualité de l'eau.

Par ailleurs, Paris fait partie des 26 collectivités engagées dans le pôle de compétitivité Advancity, constitué d'entreprises, de laboratoires et d'organismes de formation dans le domaine de la ville, de la mobilité et des énergies renouvelables. Parce que le secteur du bâtiment et des travaux publics est évidemment un des secteurs d'activité directement concerné par l'enjeu de la construction et de l'aménagement durables, une convention entre la Ville et les fédérations professionnelles du bâtiment a été signée en 2007. L'objectif est d'aider les entreprises, pour l'essentiel des PME à prendre toute leur part au plan d'action en faveur de l'adaptation des logements privés parisiens, notamment en matière de formation professionnelle.

Les régies de quartiers, les entreprises d'insertion et l'ensemble du secteur de l'économie sociale et solidaire constituent également un vecteur privilégié d'innovation et de création d'emplois que la Ville entend favoriser. Son large champ d'action touche à de nombreux domaines d'intérêt social et environnemental, que ce soient les services aux personnes, la maîtrise des énergies, le commerce équitable ou l'entretien de l'espace public.

Enfin, Paris, première destination touristique au monde accueillant 26 millions de visiteurs par an et générant 140.000 emplois directs, se mobilise avec le concours de l'Office du tourisme pour développer une offre touristique innovante qui mette en avant les moyens de visiter Paris en limitant ses impacts environnementaux : usage des transports en commun, parcours biodiversité, renforcement des normes antipollution des autocars de tourisme dans le cadre d'un Pass annuel d'accès aux parcs de stationnements dédiés...

C) Acheter et consommer responsable

L'achat responsable est une démarche qui oriente le marché, préserve les ressources naturelles et assure la solidarité avec les producteurs. En tant qu'acheteur, la Ville se doit d'être exemplaire mais aussi de favoriser l'achat responsable.

Ainsi, dans le cadre du Pacte PME, des rencontres entre acheteurs publics (SEM, bailleurs...) et PME innovantes sur des thématiques liées aux Plan Climat sont organisées. Cela permet aux acheteurs d'élargir leurs connaissances des nouvelles technologies et aux PME de mieux appréhender les besoins de notre collectivité et des grandes entreprises.

Par ailleurs, la commande publique représente un potentiel considérable. De ce fait, tous les marchés de prestations et de fournitures gérés par la Direction des achats nouvellement créée ont vocation à intégrer des clauses de développement durable. Le recours aux produits issus du commerce équitable ou aux produits bio a vocation à s'accroître. En outre, les cahiers des charges prennent en compte la démarche globale favorisant le traitement des déchets et le recyclage, ainsi que les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies non polluantes. En matière d'habillement des agents, la Ville a passé le premier marché de vêtements de protection en coton équitable lancé par un organisme public afin d'habiller les 7.000 éboueurs et conducteurs de bennes à ordures.

Dans un autre registre, les ressourceries contribuent à la prévention des déchets et à l'insertion professionnelle et sociale en employant des personnes en difficulté pour collecter des biens destinés à être jetés, les réparer et les revendre à des personnes à revenus modestes. Une première ressourcerie a été créée dans le 18e arrondissement et, dans le cadre d'une convention entre la Ville de Paris et Emmaüs France, de nouvelles boutiques solidaires sont prévues.

Enfin, une opération d'échange d'ampoules, pour un coût de 250 K€, permettra cet hiver à environ 30.000 ménages de remplacer leurs ampoules à incandescence par des ampoules à basse consommation. L'économie potentielle est de 50 à 60 € par an pour chaque ménage concerné. Cette opération s'adressera en priorité aux foyers bénéficiaires du tarif première nécessité et sera accompagnée d'actions de sensibilisation et de conseils sur la maîtrise de l'énergie.

D) La solidarité internationale : une nécessité impérieuse

Dans la suite du protocole de Kyoto, les Gouvernements qui participeront à la prochaine Conférence de l'ONU à Copenhague en décembre prochain, ont le devoir de parvenir à un accord ambitieux pour enrayer le dérèglement climatique. Cela signifie à la fois des engagements précis et chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des dispositifs juridiques contraignants et des moyens financiers correspondants.

Si les pays émergents ont également un rôle stratégique à jouer, afin que leur légitime aspiration au bienêtre s'effectue dans le cadre de nouveaux modèles de développement plus sobres en carbone, il est fondamental que les Etats les plus riches opèrent des transferts de technologies massifs et assument ainsi leur devoir de solidarité. Prétendre lutter contre le réchauffement climatique sans aider concrètement la Chine, le Brésil ou l'Afrique à concevoir un nouveau modèle de développement n'aurait pas de sens.

Il est également indispensable que les Etats prennent en compte le rôle et la contribution opérationnelle des gouvernements locaux. A cet égard, l'action de CGLU pour faire pression sur les Etats s'est par exemple matérialisée par le Sommet des Villes et Régions réuni à Copenhague en juin dernier.

A l'échelle de la Ville, Paris consacre, parfois en partenariat avec l'AIMF ou parfois directement, des moyens importants à des actions de solidarité dans le domaine du développement durable, qu'il s'agisse de grands programmes d'assainissement et d'accès à l'eau potable à Phnom Penh ou à Nouakchott, de la réhabilitation du Jardin d'Essai à Alger ou de la rénovation de quartiers à Rio de Janeiro.

Enfin, afin de développer des synergies et des échanges d'expériences utiles pour agir plus efficacement, un partenariat est en cours d'élaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, dans des domaines aussi variés que les économies d'énergie dans les logements, le tri des déchets ou le tourisme durable.

III. POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT, INSCRIRE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE QUOTIDIEN DES PARISIENS

Les sources de pollution sont diverses en milieu urbain, qu'il s'agisse de la pollution de l'air ou du bruit : la volonté de la Municipalité est de continuer à agir concrètement pour réduire ces nuisances néfastes pour notre santé, améliorant ainsi la qualité de vie quotidienne à Paris.

A) Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

Alors qu'il est mis en évidence un lien significatif entre la mortalité et l'exposition aux pollutions atmosphériques, notamment aux particules fines, le Plan de Déplacement de Paris fixe pour objectif que la teneur en dioxyde d'azote soit inférieure, dans toutes les rues parisiennes, aux seuils européens en 2020.

Les premiers résultats obtenus notamment par la politique municipale des déplacements encouragent à amplifier et affiner les moyens de cette lutte contre la pollution. A cet égard, la Municipalité a décidé de cofinancer l'étude menée sur 3 ans par AirParif sur les particules fines, particulièrement nocives pour la santé. En outre, la Ville travaille avec la Préfecture de Police afin que des mesures plus contraignantes soient prises lors des épisodes de pollution à particules, en agissant prioritairement sur les sources, c'est à dire principalement les véhicules.

Par ailleurs, notre Municipalité a, dans son avis sur le Plan régional de qualité de l'air, insisté sur la dimension métropolitaine de l'action à mener car une stratégie concertée avec les collectivités limitrophes et la Région est absolument nécessaire s'agissant d'une pollution qui ne connaît pas les frontières administratives. Dans cet esprit, nous souhaitons que la Loi donne de nouveaux moyens aux collectivités pour réduire l'impact de la circulation sur la qualité de l'air, comme la régulation de la circulation des poids lourds en transit sur les autoroutes urbaines. Enfin, pour ce qui concerne la qualité de l'air intérieur, après les études menées actuellement dans 28 crèches de la capitale, la Ville engage cet automne, avec le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, une étude sur l'exposition des enfants à la pollution intérieure dans une trentaine d'écoles. Sur la base des résultats, un programme de travaux adapté sera défini, notamment pour réduire les sources polluantes et améliorer les conditions de ventilation.

B) Limiter les nuisances sonores

Le bruit est la nuisance la plus fréquemment mise en avant par nos concitoyens, fortement gênés par le bruit extérieur mais aussi par l'insuffisante isolation intérieure des logements. De ce point de vue, la réduction de la pression automobile au profit des déplacements doux et des transports en commun est un levier puissant. Ainsi, l'aménagement de l'espace civilisé avenue Jean Jaurès a permis une division par deux du volume sonore.

Dans la continuité du Plan bruit de 2006 qui a déjà permis d'établir un diagnostic d'ensemble du territoire parisien et défini une cinquantaine d'actions à conduire pour l'isolation acoustique des équipements, le recours à des revêtements de voirie atténuateurs du bruit ou la création de protections phoniques, la Municipalité engage l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, en concertation avec les acteurs institutionnels concernés. Une attention particulière sera portée aux travaux d'isolation phonique intérieure et extérieure dans le cadre des travaux de rénovation des logements sociaux.

Enfin, Paris consacrera une journée d'étude sur les « zones de calme » en collaboration avec le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit et Bruitparif en février 2010. Les collectivités françaises et européennes y échangeront leurs connaissances et leurs expériences, afin de définir les outils opérationnels nécessaires à l'identification et la préservation de ces zones. La concertation se poursuivra avec les mairies d'arrondissement et l'Observatoire du Bruit de Paris pour prendre en compte l'avis des Parisiens.

C) Réduire l'exposition aux pollutions chimiques

Depuis 2001, la Ville de Paris a réduit de 95 % l'usage des pesticides pour les soins aux végétaux avec l'objectif « zéro produit chimique ». Les profonds changements de pratiques liés à la gestion des Bois et des parcs ont induit une modification du paysage des espaces verts. Il en est ainsi de certains espaces considérés à tort comme à l'abandon ou mal entretenus alors qu'il s'agit de viviers pour la biodiversité.

Depuis 2007, la Ville demande une « labellisation » site par site de cette gestion durable des jardins. Ainsi, 79 jardins sont déjà labellisés et 150 jardins sont audités en 2009. L'objectif est de soumettre les 500 jardins de la capitale à un audit d'ici la fin de la mandature, Paris étant la première ville à soumettre l'ensemble de son patrimoine vert à une telle labellisation.

Par ailleurs, dans les domaines du bâtiment et des achats d'articles et de fournitures, la Ville assure une veille afin de respecter et d'anticiper les réglementations concernant en particulier les substances chimiques. A ce titre, la démarche REACH est l'occasion d'élargir le sujet à l'utilisation par la Ville de produits chimiques, en vérifiant que ses fournisseurs respectent REACH et en les substituant par des produits moins dangereux pour la santé et l'environnement à chaque fois que cela est possible.

Enfin, Paris est attentive aux alertes lancées en matière de santé environnementale. Ainsi, face aux interrogations sur le risque potentiel sur la santé des bébés et des jeunes enfants de la présence de bisphénol A (BPA) dans les biberons en plastique, la Municipalité a supprimé tout recours à ce type de produit pour l'ensemble des équipements de la petite enfance.

D) Mobiliser tous les acteurs du territoire et diffuser de bonnes pratiques environnementales

Le développement durable est aussi une affaire de culture, d'implication des citoyens et de toutes les forces vives du territoire. Cette dynamique collective qui associe l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, institutionnels, citoyens, associations, etc a été engagée durant la précédente mandature pour l'élaboration du Plan climat.

Parce que l'évolution des comportements est un levier essentiel (la moitié des émissions de gaz à effet de serre résulte d'actes individuels : chauffage du logement, choix de transport, pratiques alimentaires et consommation), il convient de poursuivre cette mobilisation de tous.

Ainsi, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation de citoyens passe notamment par les 14 structures dédiées à l'écologie urbaine et à l'environnement de la Ville, comme La Maison de l'Air, la Péniche de l'eau, le Clos des Blancs Manteaux, la Ferme de Paris, la Maison Paris Nature qui accueillent plus de 32.000 enfants chaque année.

En outre, les Journées Parisiennes de l'Energie et du Climat ont été organisées en octobre dernier, mobilisant des stands professionnels, des associations, des institutions et permettant de présenter les grands projets d'aménagement durable de la ville. Conformément au vœu voté par le Conseil de Paris, des Etats généraux du développement durable seront réunis en 2010, associant les entreprises, les syndicats, les associations, les partenaires institutionnels..., pour déboucher sur des propositions concrètes de réduction de l'empreinte écologique de Paris.

Enfin, l'Agence Parisienne du Climat aura vocation à constituer un pôle d'expertise et d'innovation, de développement et de fédération des initiatives pour la Ville comme pour tous les acteurs du territoire. Ainsi, au titre de sa mission d'information et de conseil, elle deviendra le « guichet unique » d'information sur l'efficacité énergétique, assumera la mise en réseau des acteurs du changement climatique et la diffusion de « bonnes pratiques » à destination des partenaires publics ou privés, professionnels ou associations.